

Mercredi 23 Septembre 2009 - n°479

**Economie** - Enseignement supérieur Résultats de l'enquête FMVM

**Economie** - Politique de la ville - Un conseil interministériel le 1er octobre

**Economie** - Lancement de la campagne nationale pour le passage à la télévision tout numérique

**Coopérations** - Ministère des Affaires étrangères - Atlas de la coopération décentralisée en ligne

**Economie** - Un nouveau DGCL

**Economie** - Entretiens territoriaux de Strasbourg - 2 et 3 décembre 2009

**Economie** - Agenda

## ECONOMIE

### Enseignement supérieur Résultats de l'enquête FMVM

À l'occasion de la rentrée universitaire 2009, la FMVM publie les résultats d'une enquête menée auprès des maires des villes moyennes et des présidents de leurs communautés au second trimestre 2009, sur leurs préoccupations et actions en matière d'enseignement supérieur. Les résultats de cette enquête soulignent les inquiétudes et les efforts déployés par les villes moyennes et leurs communautés, trop souvent exclues de la stratégie des établissements d'enseignement supérieur, parfois au détriment d'une offre locale cohérente de formations.

L'organisation de l'enseignement supérieur français connaît une importante remise en chantier autour de deux axes majeurs : la réforme des universités et la territorialisation du pilotage des formations. Ce mouvement de fond génère des stratégies nouvelles, voire concurrentielles, dans l'ensemble des sites d'enseignement supérieur. Il devrait conduire à une recomposition du rôle des différents sites qui devront trouver l'imagination et les moyens nécessaires pour anticiper de nouveaux rôles impliquant la mise en œuvre de complémentarités fortes entre les différentes fonctions de la cité, ce qui implique davantage encore les élus locaux.

Le pilotage de l'enseignement supérieur n'est donc plus exclusivement national. Bien sûr, l'État conserve deux cartes maîtresses : l'allocation de moyens et la délivrance des habilitations, mais la question du pilotage est réellement au cœur de la stratégie à construire pour la France, qui ne peut se limiter à 10 sites visibles à l'international. L'objectif principal de l'enseignement supérieur étant de former de bons étudiants qui s'inséreront dans l'économie, et non de faire entrer un plus grand nombre d'universités dans le classement de Shanghai.

Afin d'apporter des éléments concrets concernant le rôle des villes moyennes et de leurs intercommunalités dans le domaine de l'enseignement supérieur, la FMVM a réalisé une enquête à laquelle 74 villes moyennes et communautés ont répondu.

Fortes inquiétudes pour l'avenir de l'enseignement supérieur de proximité

**87,5 % des maires des villes moyennes et des présidents de communautés interrogés déclarent être inquiets** s'agissant du maintien de certaines formations post-baccalauréat dans leurs collectivités. Parmi ces 87,5 %, une très large majorité d'élus — 94 % — a précisé que les craintes portent sur le court et le moyen termes.

Les formations qui suscitent le plus d'inquiétudes sont, pour 25 % des élus, les **Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)**. Les élus déplorent l'absence de concertation s'agissant du sort dévolu par les universités-mères aux IUFM. 12,5 % des interrogés ont fait part de leurs inquiétudes s'agissant des **Instituts universitaires de technologies (IUT)**. Le devenir de la filière 'Administration économique et sociale' est également incertain pour 12,5 % des élus. Les licences professionnelles et les filières scientifiques sont citées, chacune, par 10 % des répondants. Pour finir, le Droit et la filière 'Sciences et techniques des activités physiques et sportives' (STAPS) inquiètent 7,5 % des maires et présidents de communautés en villes moyennes.

À l'origine des inquiétudes, la question du financement des établissements, et notamment celui des antennes universitaires, est souvent évoquée. La loi relative à l'autonomie et aux responsabilités des universités (LRU) a modifié le système de financement des établissements d'enseignement, et les plus petites universités souffrent plus particulièrement d'une réduction de leurs moyens. Les implantations en villes moyennes sont menacées, les tentatives de recentralisation des universités-mères allant croissant. La menace pesant sur le maintien des IUFM en villes moyennes est également attribuée aux dispositions de la LRU, avec la masterisation des IUFM. Enfin, la désaffection des étudiants pour certaines filières est aussi évoquée.

Les élus écartés de la stratégie universitaire

**Seuls 24 % des maires des villes moyennes et des présidents des communautés sont effectivement associés** à la stratégie universitaire, à travers des conventions de partenariat, des conventions de moyens et d'objectifs, des réunions régulières de travail... 16 % des élus interrogés ont indiqué que leur participation se limitait au siège de la collectivité au sein de divers conseils d'établissements. Nombre d'élus déplorent de n'être pas associés au contrat quadriennal entre l'université et l'État, et soulignent qu'ils sont sollicités financièrement de façon croissante par les universités, notamment pour les implantations universitaires, et ce depuis la mise en vigueur de la loi du 10 août 2007

sur l'autonomie des universités.

Enfin, 60 % des maires des villes moyennes et des présidents de communautés interrogés ne sont pas associés à la stratégie universitaire.

Actions en faveur de l'insertion professionnelle

**Les villes moyennes et leurs communautés sont également soucieuses de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés : elles sont 63 % à tisser des liens avec les acteurs économiques** du territoire et à mettre en œuvre des actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Il convient d'ajouter à ce pourcentage 16 % de collectivités qui sont en cours de réflexion ou de formalisation d'actions. À terme, ce sont donc **79 % des villes moyennes et des intercommunalités qui auront développé des actions en faveur de l'insertion professionnelle** des jeunes diplômés.

La plupart des villes moyennes et de leurs communautés travaillent avec les chambres consulaires (les CCI en particulier), tissent des liens avec les acteurs économiques du territoire, avec les structures d'insertion professionnelle, avec les agences de développement local, et les organisations syndicales et patronales. Elles mettent en relation établissements d'enseignement supérieur et acteurs de l'économie locale, elles facilitent la mise en adéquation des formations avec les besoins des entreprises, et optimisent l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Certaines collectivités mettent en place des plateformes technologiques en lien avec le milieu économique local, ou encore des pôles de formation. D'autres développent des sites Internet, plateforme d'échanges intégrant des offres et des demandes de stages et d'emplois alimentés par les entreprises et les étudiants.

Services aux étudiants

**93 % des villes moyennes et des communautés interrogées proposent des services et actions spécifiques** pour les étudiants. S'agissant du type de services, on relèvera plus particulièrement que 75 % des villes moyennes et intercommunalités disposent des **logements étudiants**. 60 % d'entre elles proposent un service de **restauration** et 45 % mettent en œuvre des **réductions tarifaires pour les activités culturelles, les loisirs et le sport**. Enfin, 32,5 % ont mis en place un **service d'information-orientation** à l'intention des étudiants.

La parution des résultats de l'enquête est l'occasion pour la FMVM de rappeler les grands principes auxquels les maires des villes moyennes et les présidents de communautés sont attachés, et en premier lieu, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. La FMVM formule 13 recommandations pour un enseignement supérieur au service des étudiants et de leur insertion professionnelle. Elle demande que l'autonomie des universités s'accompagne d'une plus grande collaboration des établissements et des élus. Ces derniers devant être plus et mieux associés à la stratégie des établissements, pour une offre locale de formations cohérente, en adéquation avec les besoins des entreprises.

[Télécharger les résultats de l'enquête](#)

## ECONOMIE

### Politique de la ville - Un conseil interministériel le 1er octobre

Une délégation de la FMVM, conduite par Bruno Bourg-Broc, a rencontré la semaine dernière, Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville ainsi que plusieurs membres de son cabinet.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité de consultations menée par le secrétariat d'État chargé de la politique de la ville au sujet de la mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire. C'est en effet avant la fin de l'année que devront avoir été mis en place un nouveau zonage et de nouveaux critères d'intervention qui auront des répercussions concrètes au niveau des villes moyennes (dispositifs Anru, nouveaux contrats de ville, attribution de Dotation de Solidarité Urbaine, exonérations et avantages fiscaux pour les ménages et les entreprises, FISAC...).

À l'occasion de cette rencontre, il a été précisé aux maires des « villes moyennes particulièrement concernées par ces évolutions » qu'un Conseil interministériel à la ville (CIV) se tiendrait le 1er octobre, et que de premières orientations par ministères seraient présentées. Un dernier round de discussion devrait ensuite intervenir rapidement avec les associations d'élus locaux.

Suite à cet échange, il a été précisé à la FMVM qu'un pilotage souple des CUCS était envisagé au niveau intercommunal et que les CUCS actuellement signés seraient reconduits d'un an, jusqu'en 2010, avant la mise en œuvre d'une nouvelle géographie définitive et de nouveaux contrats de ville. En outre, les « sortants devraient se voir garantir une sortie progressive », notamment pour la dotation de solidarité urbaine.

La périodicité des futurs CUCS serait quinquennale et non plus triennale et l'ensemble des services de l'État devraient être signataires de ces nouveaux dispositifs (ARH, procureurs,...), et également, si possible les départements (aspects prévention et sociaux) et les régions (volet formation).

D'après la ministre, la révision de la géographie prioritaire (ZUS en particulier – ZFU et ZRD allant à leur terme) devra être évolutive et désormais « évaluative ». Fadela Amara a enfin laissé entendre que les critères de zonage ne seraient pas obligatoirement identiques selon les strates démographiques.

## ECONOMIE

### Lancement de la campagne nationale pour le passage à la télévision tout

## numérique

Depuis quelques jours, des spots publicitaires sont diffusés pour sensibiliser les français et les préparer à la disparition de l'analogique sur le territoire. L'opération de communication, qui a un coût total de 20 millions d'euros pour l'Etat, a été présentée le 17 septembre à la presse par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à la Prospective et au développement de l'économie numérique, Michel Boyon, président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, et Philippe Levrier, président du Groupement d'intérêt public « France Télé Numérique ».

Le passage au tout numérique permettra à tous de regarder jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites en version numérique. Certaines pourront être regardées en haute définition si le poste de télévision le permet. Ce changement va permettre de libérer des fréquences au profit de nouvelles chaînes TV, mais aussi du développement de la radio numérique et de l'Internet mobile haut débit.

La campagne se prolongera au niveau local, avec des camionnettes, des points fixes d'information, et des dépliants. Une opération va également être testée dans le Nord Cotentin, prochaine zone pilote après les villes de Kaysersberg et Coulommiers, pour associer les facteurs à la sensibilisation.

Canal + suit un calendrier indépendant, puisque les derniers émetteurs analogiques de la chaîne s'éteindront en décembre 2010.

Toutes les informations pratiques sur le site officiel « Tous au numérique » :

<http://www.tousaunumerique.fr/>

Calendrier de l'extinction de l'analogique :

Nord Cotentin :	18 nov. 2009
Alsace :	2 fév. 2010
Basse Normandie :	9 mars 2010
(sauf le Nord Cotentin)	
Pays de la Loire :	18 mai 2010
Bretagne :	8 juin 2010
Champagne- Ardennes :	28 sept. 2010
Lorraine :	29 sept. 2010
Centre :	19 oct. 2010
Poitou Charente	19 oct. 2010
Bourgogne :	nov. 2010
Franche Comté :	nov. 2010
Nord - Pas de Calais :	7 déc. 2010
Rhône :	1er sem 2011
Alpes :	2è sem 2011
PACA :	2è sem 2011
Aquitaine :	1er sem 2011
Auvergne :	1er sem 2011
Haute Normandie :	1er sem 2011
Ile de France :	1er sem 2011
Picardie :	1er sem 2011
Limousin :	1er sem 2011
Corse :	1er sem 2011
Languedoc Roussillon :	2è sem 2011
Midi Pyrénées :	2è sem 2011
Dom Tom :	2è sem 2011

## COOPÉRATIONS

### Ministère des Affaires étrangères - Atlas de la coopération décentralisée en ligne

Le Ministère des Affaires étrangères vient de mettre en ligne sur le site internet « France Diplomatie » l'Atlas français de la coopération décentralisée. La France est le seul Etat membre de l'Union européenne à disposer de tels instruments à l'échelon national.

#### Fonctionnement

L'Atlas français de la coopération décentralisée est une version mise à jour, améliorée et cartographique de l'ancienne base de données de la coopération décentralisée lancée en 2003 sur France Diplomatie. Le recensement des projets menés s'est fait à partir de deux téléprocédures dématérialisées, l'une permettant aux collectivités territoriales et aux acteurs de la coopération décentralisée (ONG, associations...) de recenser et détailler les projets menés et l'autre permettant à nos ambassades et opérateurs (Agence France de Développement et CulturesFrance) de compléter les informations répertoriées.

#### Actualisation attendue

Cet Atlas en ligne est d'une part un outil visant à une meilleure connaissance de la coopération décentralisée. D'autre

part, il constitue un instrument au service de la cohérence et de l'efficacité des actions extérieures des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale. L'objectif est ici, au sein de la nouvelle Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats, d'améliorer la cohérence de la réponse française aux enjeux globaux, dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités territoriales, tout en recherchant, dans la concertation et dans le travail en réseau, une meilleure efficacité et une plus grande coordination et en favorisant une gouvernance multi-niveaux.

La France est le seul pays membre de l'Union européenne à disposer d'un tel instrument à l'échelon national.

#### Répertoire des actions

L'Atlas français de la coopération décentralisée recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées. Y sont répertoriés à ce jour :

- 4762 collectivités territoriales françaises engagées à l'international
- 9919 collectivités locales partenaires
- 140 pays
- 12180 projets de coopérations décentralisées
- 487 projets dans le cadre d'autres actions extérieures

#### Services au public

Il offre à chaque internaute des fiches-projets détaillées et une cartographie interactive des projets menés par pays, par région française, par département français, pour chaque collectivité territoriale française et par thématique de coopération. Pour chaque pays, l'internaute peut télécharger en pdf les cartes de la présence des collectivités territoriales dans nos pays partenaires ou les consulter à l'écran grâce à une cartographie interactive. Il offre également de nombreux e-services pratiques, dont la mise à jour en ligne des données (collectivités territoriales, préfectures, ambassades, ministères et opérateurs).

Pour accéder à l'Atlas en ligne : <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/bdd-france.asp>

## ECONOMIE

### Un nouveau DGCL

Eric Jalon, 38 ans, administrateur civil hors classe, a été nommé directeur général des collectivités locales, le 16 septembre dernier.

Il remplace Edward Jossa, administrateur civil hors classe, nommé président directeur général de l'Agence de services et de paiement (ASP), et qui était en poste depuis en août 2006.

Eric Jalon, entré à la DGCL en 2004, était depuis mars 2009 directeur de l'évaluation, de la performance, des affaires financières et immobilières au ministère de l'Intérieur.

Deux textes d'importance l'attendent : la réforme de la taxe professionnelle et celle des collectivités territoriales.

## ECONOMIE

### Entretiens territoriaux de Strasbourg - 2 et 3 décembre 2009

La FMVM est partenaire des Entretiens Territoriaux de Strasbourg, qui se dérouleront les mercredi 2 et jeudi 3 décembre 2009, au Palais des congrès de Strasbourg. La 12<sup>è</sup> édition des ETS sera consacrée au reflet des problématiques actuelles des territoires dues à la crise. Le Centre national de la fonction publique territoriale organise en décembre prochains la douzième édition des ETS, sur le thème « Le service public territorial face aux crises ». Quelques 1300 congressistes territoriaux, élus, partenaires de l'Etat, associatifs et du secteur privé sont attendus à Strasbourg. L'objectif de ces deux jours est de favoriser les échanges d'expériences et d'ouvrir un temps de réflexion et de prospection sur les enjeux professionnels et institutionnels liés aux contextes de crises. Les ETS 2009 ont vocation à aborder l'ensemble des enjeux sociétaux et transversaux, qui sont au coeur des politiques publiques locales conduites par les élus et leurs directions générales. Acteurs publics, privés, associatifs, usagers, et syndicats illustreront l'articulation des initiatives sur les territoires.

Dans ce cadre, la FMVM organisera un atelier le mercredi 3 décembre de 9 h 30 à 11 h 00, avec pour thème « Les stratégies des villes moyennes pour favoriser l'attractivité et l'emploi ». Gilbert Meyer, maire et président de la communauté d'agglomération de Colmar, et Claudine Ledoux, maire et présidente de la Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières - Cœur d'Ardenne, présenteront leurs expériences de terrain, en matière de politique d'attractivité économique dans leur bassin d'emploi.

Pour en savoir plus :

[http://www.inet-ets.net/index.php?option=com\\_content&task=view&id=74&Itemid=118](http://www.inet-ets.net/index.php?option=com_content&task=view&id=74&Itemid=118)

## ECONOMIE

### Agenda

23 septembre 2009

Paris

- Conseil d'administration de la FMVM et rencontre avec le président du Groupe La Poste, Jean-Paul Bailly

29-30 septembre 2009

*Flamanville*

Visite de l'EPR 3 par une délégation de maires de la FMVM, en partenariat avec EDF

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi